

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Code de l'environnement article R.123-18
Arrêté préfectoral n° 2014 041-0005 du 10 février 2014

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DE LA COUARDE

CAPTAGES DE « VAUVET 2 » et « VAUVET 3 »

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et de l'instauration de périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable « Vauvet 2 » et « Vauvet 3 », situés sur la commune de Montgivray,

L'autorisation des ouvrages au titre du code de l'environnement,

L'autorisation de prélever et d'utiliser l'eau prélevée à des fins de consommation humaine au titre du code de la santé publique par le syndicat intercommunal des eaux de la Couarde.

Châteauroux le 22 avril 2014

Monsieur le Président du Syndicat
Intercommunale d'adduction en eau potable de
la Couarde

Monsieur,

l'enquête publique, s'est terminée le vendredi 18 avril . Le public ne s'est pas mobilisé, seulement trois personnes se sont présentées.

*Une seule a noté ses observations sur le registre,
Cette personne accompagnée de sa sœur, représentait Madame Hémery Germaine, habitant
Vauvet et concernée par le périmètre rapproché des captages.*

Ses questions étaient relatives :

- aux contraintes à court et à long terme ,(sachant que pour l'habitation de cette
personne, l' assainissement est non-conforme),*
- les délais pour la mise en conformité et les possibilités de subventions pour la mise
en œuvre des travaux .*
- Les préconisations, comment ? et par qui ?*

*La seconde personne , propriétaire d'une exploitation dans le périmètre éloigné,
désirait prendre connaissance du dossier et avoir des précisions sur les contraintes liées à ce
périmètre.*

*Conformément aux stipulations de l'article R.123-18 du code de l'environnement, je
vous prie de m'adresser sous 15 jours, vos réponses et observations éventuelles .*

Veillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

-remis et commenté au siège du SIAP à Crevant

Le 22/04/2014 en 2 exemplaires

Monsieur PLISSON Président du SIAP

Madame DARNAULT commissaire
enquêteur

Remis et commenté le 22/04/2014

Pris connaissance le

[Signature]

Pris connaissance le 22 avril 2014
Syndicat Inter
des Eaux de la Couarde



2 rue des A
36140 CREVANT
Tél. : 02.54.30.29.13
Fax : 02.54.30.13.00
syndicateaux.couarde@wanadoo.fr

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE LA COUARDE**

**2 rue des A.F.N – 36140 CREVANT
Tél 02.54.30.29.03 – Fax 02.54.30.13.70**

**CREVANT,
Le 22 Avril 2014**

Le Président du Syndicat

à

*Madame DARNAULT
Commissaire-Enquêteur
20 rue Fleury
36000 CHATEAUROUX*

Madame DARNAULT,

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de synthèse concernant l'enquête publique sur les captages de « Vauvet 2 » et « Vauvet 3 », commune de Montgivray,

Nous conseillons à Mme HEMERY de s'adresser à l'Agence de Bassin Loire-Bretagne afin de connaître les possibilités d'obtention de subvention.

Je vous prie de croire, Madame DARNAULT, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Le Président
René PLISSON*

 **Syndicat Intercommunal
des Eaux de la Couarde**



**2 rue des A.F.N.
36140 CREVANT
Tél. : 02.54.30.29.03
Fax : 02.54.30.13.70
syndicateaux.couarde@wanadoo.fr**